

S/S.-
SERVICE DES TERRES
TERRITOIRE
DU
RWANDA-URUNDI.

N° 1256 / 591 / T.F./U 1.

Transmis copie pour information, à Monsieur
l'Administrateur Territorial de RUHENGRI.-

Usumbura, le 15 mars 1946,
- Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial Délégué,
M. SIMON.-

RUHENGRI



24208

CONGO BELGE
GOUVERNEMENT GENERAL
AFFAIRES ECONOMIQUES-TERRES.-

Léopoldville, le 2 mars 1946.-

N° 3088/A.E./T.-

OBJET:

Concessions à sujets
italiens.-

N° 240 / T.F. / Ind. H.
26. 3. 46.

M. Labian. P. I.

[Signature]

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le
Département m'a signalé que du point de vue de la législa-
tion sur les séquestres, les sujets italiens, finlandais,
roumains et hongrois ne doivent pas être considérés comme
sujets ennemis.

Dans ces conditions, je rapporte les instruc-
tions antérieures concernant le rejet des demandes de
concessions émanant de sujets italiens.-

LE GOUVERNEUR GENERAL, P. RYCKMANS,
sé/ P. RYCKMANS.-

A Monsieur le Gouverneur
du Rwanda-Urundi à
USUMBURA.-